



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-109**

**Séance publique du**

**20 mai 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212337-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCEPTATION DU BÉNÉFICE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE SOUSCRIT  
PAR XXXXX ET ATTRIBUÉ AU MUSÉE GRANET**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 7.10  
Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCEPTATION DU BÉNÉFICE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE  
SOUSCRIT PAR XXXXX ET ATTRIBUÉ AU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 15 décembre 2021, la Société Générale Assurances sis SOGECAP - 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans, a informé la Ville d'Aix-en-Provence et le Musée Granet être bénéficiaire du contrat d'assurance-vie souscrit par XXXXX

Né à XXXXX en XXXXX et décédé en XXXXX à XXXXX, XXXXX était un XXXXX, XXXXX et XXXXX dont les réalisations comprennent le développement de programmes interdisciplinaires en XXXXX. Il a joué un rôle essentiel dans les premières études utilisant la tomographie par émission de positrons (TEP – technique d'imagerie fonctionnelle) du cerveau chez l'homme et a participé à la création d'un des premiers centres des maladies du sommeil aux États-Unis.

Installé aux États-Unis mais resté très attaché à la Ville d'Aix-en-Provence où il avait un pied-à-terre, XXXXX avait pris l'habitude de venir régulièrement au Musée Granet avec beaucoup de fidélité.

Ce généreux donateur a démontré déjà par le passé son fort intérêt pour l'enrichissement de nos collections. En effet, le Musée Granet a reçu en donation en 2014 une œuvre de Victor Prouvé, un pastel sur papier daté de 1909 et représentant le père du donateur, XXXXX, enfant. Des ouvrages de la bibliothèque familiale ainsi que des archives relatives à Aix-en-Provence ou encore Cézanne sont venus également enrichir les fonds patrimoniaux de la Ville. Ces dons s'inscrivent dans le cadre d'une relation de confiance établie avec XXXXX

, neveu de XXXXX dont la collection est mise en dépôt de longue durée au Musée Granet.

Il est énoncé que le montant dudit contrat d'assurance-vie valorisé à 126 692,41 euros est communiqué à titre informatif et que la somme qui sera réellement perçue par la collectivité pourra être inférieure après paiement des impôts et taxes applicables à un tel contrat.

Il y a lieu de préciser que le souscripteur du contrat souhaitait voir cette somme spécifiquement affectée, la grevant ainsi d'une charge, au Musée Granet.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le bénéfice du contrat d'assurance-vie Société Générale souscrit par XXXXX et valorisée à 126 692,41 euros.
- **DIRE** que la somme correspondante sera affectée exclusivement aux crédits du Musée Granet.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à cette affaire.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2022-109 - ACCEPTATION DU BÉNÉFICE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-  
VIE SOUSCRIT PAR XXXXX ET ATTRIBUÉ AU MUSÉE GRANET-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»